

TAUX DES AIDES JOURNALIERES du CONSEIL DEPARTEMENTAL 2016 - 2017

		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
POUR UN QF		inf ou égal à 433	de 434 à 584	de 585 à 710	de 711 à 859	de 860 à 1021	de 1022 à 1197	de 1198 à 1699	1700 et +
COLLEGES	CLASSES DE NEIGE	24,50 €	22,00 €	19,60 €	16,30 €	13,40 €	10,20 €	5,70 €	3,30 €
COLLEGES	AUTRES CLASSES	20,40 €	18,40 €	16,70 €	13,80 €	11,40 €	9,00 €	4,90 €	3,30 €
ECOLEES	NEIGE	19,60 €	17,50 €	15,90 €	13,40 €	11,00 €	8,60 €	4,90 €	3,30 €
Tous séjours neige y compris 2 X 5 jours									
ECOLEES	CLASSES DE MER	17,50 €	15,50 €	13,80 €	12,20 €	10,20 €	8,20 €	4,90 €	3,30 €
ECOLEES	AUTRES	15,90 €	14,30 €	12,60 €	11,00 €	9,40 €	8,20 €	4,90 €	3,30 €

AIDES JOURNALIERES 2016/2017

Il s'agit ici des aides distribuées par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes à la demande du **Conseil Départemental de la Savoie**.

Ces aides destinées aux familles sont **nominatives** et calculées d'après le quotient familial.

Elles doivent être prises en compte à titre individuel pour le calcul de la participation financière de chaque famille. Les montants prescrits doivent être respectés.

Vous pouvez bien sûr obtenir d'autres aides pour vos élèves auprès de votre commune et d'organismes périscolaires. Les familles peuvent solliciter elles-mêmes des aides auprès de leur Comité d'Entreprise, ou d'organismes sociaux liés à l'entreprise, ou de certaines mutuelles ; signifiez leur cette possibilité.

Des aides peuvent être obtenues :

- auprès de l'**Association Départementale des PEP (ADPEP73)** - Coordonnées : 20 rue J. Gotteland 73000 CHAMBERY - Tel : 04 79 62 13 55.

- auprès de la **Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie** sur rapport de l'assistante sociale du quartier ou de la commune.

COMMENT CALCULER LE QUOTIENT FAMILIAL

Il peut vous être fourni directement par la famille à partir des différents documents qu'elle reçoit de la Caisse d'Allocations Familiales. (Notification de droits, bon d'allocation) ou d'une attestation qu'elle peut demander.

Vous pouvez aussi le calculer à partir de l'avis d'imposition et de la feuille de paie de Juillet 2016.

Quotient Familial : $\frac{1}{12}$ ème du revenu net imposable 2015 (*) + prestations familiales de Juillet 2016

Nombre de parts

(*) Le revenu net imposable est obtenu en additionnant les revenus du foyer fiscal.
Ne pas déduire les 10 % ou frais réels et abattements (20 %).

- **Nombre de parts suivant le nombre d'enfants à charge :**

1 enfant : 2.5 parts 2 enfants : 3 parts 3 enfants : 4 parts 4 enfants : 4.5 parts 5 enfants : 5 parts.

- **Fratries :**

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille partent en classe de découvertes la même année, vous voudrez bien vous reporter au tableau joint (FRATRIES).

FRATRIES

ANNEE SCOLAIRE 2016 / 2017

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
POUR UN QF	inf ou égal à 433	de 434 à 584	de 585 à 710	de 711 à 859	de 860 à 1021	de 1022 à 1197	de 1198 à 1699	1700 et +
FRATRIES								
1er enfant	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
2ème enfant	QF1	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
3ème enfant	QF1	QF 1	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6
4ème enfant	QF1	QF 1	QF 1	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
5ème enfant	QF1	QF 1	QF 1	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5